

INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION  
O.R.S.T.O.M.

B I D O N V I L L E S D ' A B I D J A N

DE LA BARAQUE A LA MAISON EN DUR  
CONDITIONS DE LOGEMENT, PERSPECTIVES DE  
RESIDENCE ET PERCEPTION DE L'ESPACE

ENQUETE AUPRES DE 100 RESIDENTS DANS LES  
BIDONVILLES DE LA ZONE INDUSTRIELLE DE KOUMASSI

Alphonse Yapi DIAHOU  
Janvier 1985

CENTRE ORSTOM DE PETIT BASSAM - 04 B.P. 293 ABIDJAN 04

# S O M M A I R E

	Page
INTRODUCTION . . . . .	1
I. PRESENTATION DES QUARTIERS . . . . .	3
1. La question des terres . . . . .	3
Propriétaires des terres et distributeurs de parcelles. . .	
2. Structuration et évolution des quartiers . . . . .	4
3. Le Contenu social . . . . .	8
II. LE LOGEMENT, LA FAMILLE : FACTEURS DE LA DECOUVERTE DES BIDONVILLES . . . . .	8
1. L'accès aux bidonvilles . . . . .	8
2. Les conditions de logement . . . . .	10
III. L'ETERNELLE QUESTION DE LA SECURITE : UNE PREOCCUPATION CENTRALE . . . . .	15
IV. LES PERSPECTIVES DE RESIDENCE . . . . .	16
1. Le quartier . . . . .	17
2. Le logement . . . . .	18
3. Logement et quartier de demain . . . . .	19
CONCLUSION . . . . .	21

CARTE DE MEMBRE

**A S S O C I A T I O N**  
**des Propriétaires de Barraques**  
**à A b i d j a n**

Quartier SOBRICI de la Zône  
Industrielle de Koumassi

RÉPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

PHOTO



N° du Lot \_\_\_\_\_

Nombre de Maisons \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

C.N.I. N° \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Situation de Famille : \_\_\_\_\_

Adresse Personnelle \_\_\_\_\_

SIGNATURES

Titulaire

Président

## COMMUNIQUE

-----

*Le Comité provisoire des jeunes du quartier ZOE Bruno convoque tous les habitants dudit quartier de prendre toutes leurs dispositions enfin d'assister à la grande réunion qui aura lieu le 27/11/83 à partir de 8 h 00.*

## ORDRE DU JOUR

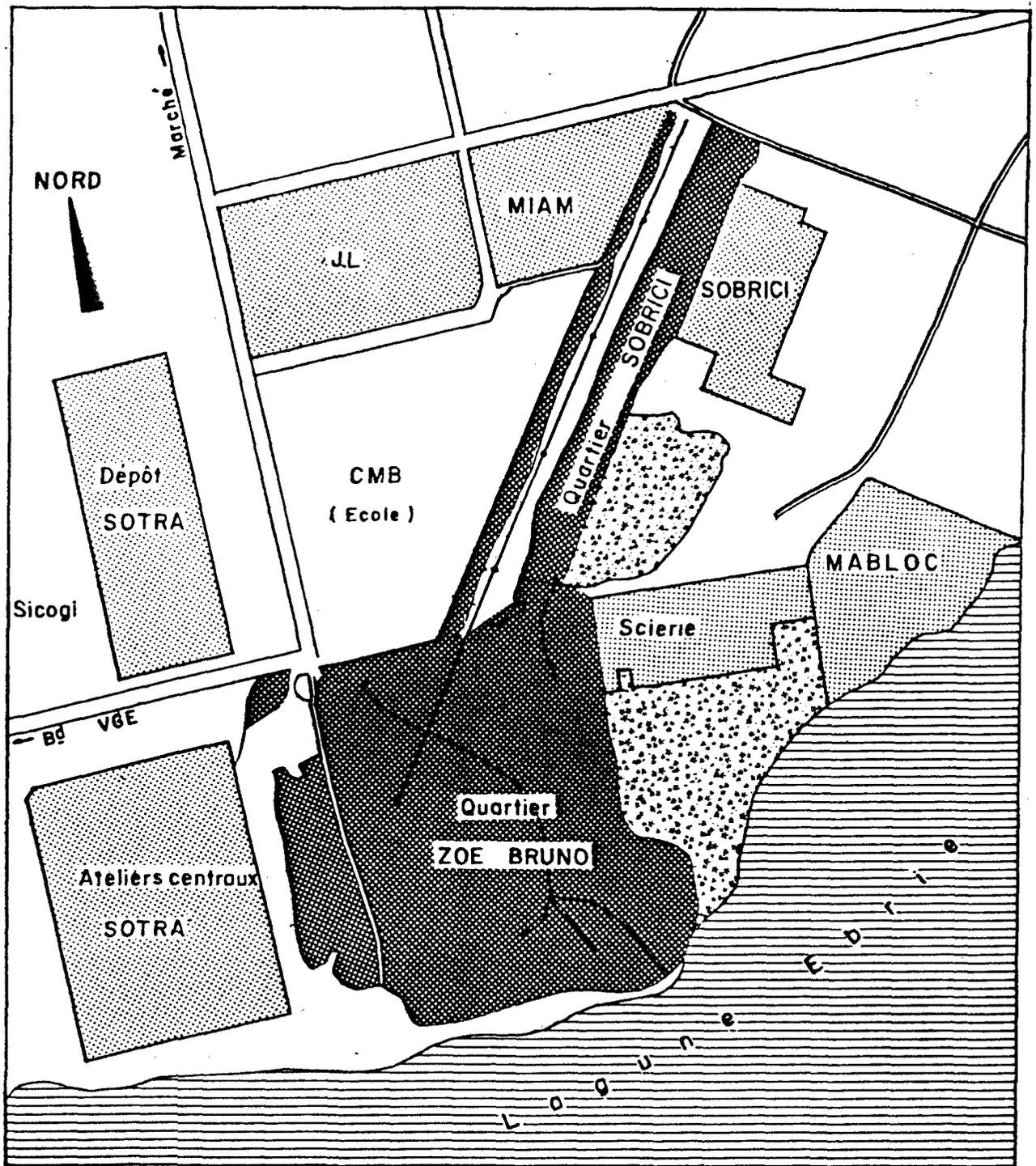
-----

*formation du bureau des jeunes du quartier  
Chez M. ZOE Bruno (1)*

---

*(1) Ce communiqué a été diffusé dans la quartier par voie d'affiches. Son texte intégral reproduit ici est extrait d'une de ces affiches le 24/11/1983.*

Fig: 1 CARTE DE PRESENTATION



Source: photo IGC1

Scs Carto ORSTOM

-  Ligne haute tension
-  Habitat sommaire
-  Usine, activités diverses
-  Terrain buissonneux
-  Chemin
-  Piste carrossable non bitumée

Echelle



## I N T R O D U C T I O N

Terrains marécageux difficilement constructibles, terrains classés non aédificandis par les services d'urbanisme, pentes de mise en valeur coûteuse et dangereuse, quelquefois parcelles constructibles attribuées mais non encore mises en valeur (par leurs attributaires officiels), voilà quelques aires de localisation des bidonvilles des grandes métropoles de par le monde. *Le caractère premier du bidonville, c'est son implantation spontanée sur ces terrains, en dehors de toute légalité; si bien que ceux qui ont construit et qui se déclarent propriétaires n'ont en réalité que la propriété de leur construction et non du sol.* Le deuxième caractère sur lequel il faut insister avec Ph. Antoine et Cl. Herry c'est l'aspect rudimentaire des habitations et les matériaux utilisés, et qui sont un critère très discriminant au niveau de l'habitat. Ces considérations générales valent pour les bidonvilles abidjanais et singulièrement les quartiers Zoé Bruno et Sobrici (situé dans le prolongement du premier) tous deux "encastrés" dans la zone industrielle de Koumassi, tous deux sont des quartiers spontanés non officiels. Le premier a une assise foncière difficilement maîtrisable, tandis que celle du second (Sobrici) est classée non constructible par les services d'urbanisme. Les propriétaires des constructions précaires de ces quartiers, qu'ils soient résidents ou absentéistes, ainsi que les locataires qui occupent ces dernières ont conscience de ce statut non officiel de leur quartier respectif, des sous-espaces qu'ils occupent, et qu'ils considèrent cependant ("paradoxalement") comme les leurs.

Dans les pages qui suivent nous nous proposons, après une présentation (implantation, habitat, contenu social etc.) des deux quartiers, d'apprécier les conditions de leur peuplement et de leur évolution respective, de cerner les conditions de logement... Aussi nous est-il apparu opportun de tenter d'appréhender la conception que peuvent avoir ou qu'ont locataires et propriétaires de ces quartiers, d'où ils craignent d'être "chassés" un jour (par le gouvernement), bien que les quartiers considèrent comme leur espace.

Ces craintes et ces inquiétudes sont-elles justifiées ?  
fondées ? Dans tous les cas, quelles perspectives résidentielles  
(tant à l'échelle du quartier qu'à celui du type de logement) pour  
nos interlocuteurs durant le reste de leur séjour à Abidjan ?

Ce travail repose sur une série d'enquêtes (par questionnaire  
écrit) menées dans les deux quartiers, auprès d'une centaine de locataires (65)  
et de propriétaires (35). Les chefs des deux quartiers et certains notables  
locaux ont été rencontrés et ont contribué par les entretiens qu'ils nous  
ont accordés à la réalisation de cette production. Celle-ci fait largement  
place aux propos, aux idées exprimées par les interlocuteurs, et qui sont  
traducteurs de leurs conceptions, de leurs interrogations et/ou de leur(s)  
espoir(s) à propos de l'espace.

## I. PRESENTATION DES QUARTIERS

Situés à l'extrême sud de la zone industrielle de Koumassi, les quartiers Zoé Bruno et Sobrici apparaissent pour le visiteur comme une seule et unique entité territoriale. Mais dans la réalité et dans l'esprit des habitants, il s'agit de deux entités distinctes, chacun ayant ses organisations et son organe de direction propres.

Créé en 1964 par Monsieur ZOE Bruno, un Guéré de Bangolo, employé à la mairie de Koumassi depuis les années 1960, le quartier Zoé Bruno (du nom de son fondateur) est le plus ancien des deux; il est tout construit sur un marécage, que les investisseurs s'efforcent de "remplir" (remblayer) avant de "poser" les maisons.

Le quartier Sobrici, dans le prolongement du précédent est très récent. Il a été créé en 1979, par un nommé Koffi, de nationalité et d'origine ghanéenne. Sa population (locataires et propriétaires) est cependant à dominante Bété, ce qui lui vaut le surnom de "quartier Bété". Son support foncier, non marécageux est une zone non aédificandie, appartenant à l'EECI (en raison du passage des lignes électriques à haute tension). De part et d'autre de ces terrains vagues sont implantées des usines, parmi lesquelles l'usine de la société des briques de Côte d'Ivoire, dont le quartier tire son nom. Les constructions sont adossées aux murs de ces établissements et suivent le tracé des fils électriques, ce qui donne à ce quartier une forme linéaire, contrairement au premier (Zoé Bruno) d'aspect plus ramassé.

### 1. La question des terres : propriétaire des terres et distributeurs de parcelles

Tout candidat à une parcelle doit passer par le chef de l'un ou l'autre quartier, lesquels sont perçus et considérés par quelques propriétaires (surtout ceux nouvellement arrivés) et locataires, comme les détenteurs des terres : ces chefs sont Zoé Bruno pour le quartier du même nom et Brouto Emile pour le quartier Sobrici. Le guéré Zoé Bruno et le bété Brouto Emile (Sobrici) bien que distributeurs des parcelles ont

conscience de leur limite et savent qui sont les vrais propriétaires des assises foncières de leur quartier : "Le terrain appartient à l'EECI, nous dira Brouto Emile. Nous sommes allés les voir pour leur demander de ne pas nous déguerpir; et ils nous ont dit qu'on pouvait rester ici, mais de ne pas "mettre" les maisons directement sous les fils de courant (électriques), parce que c'est dangereux; et de construire un peu loin des fils. C'est ce que nous faisons...". Pour Zoé Bruno, ainsi que pour les membres du comité de direction (de ce quartier) qu'il a constitué, la place que leurs administrés et eux occupent, bien que marécageux appartient à l'Etat et à la mairie qui en avaient fait une décharge publique. Monsieur Zoé employé à la mairie serait autorisé à rester là comme gardien de la place publique afin d'en empêcher l'occupation par des constructeurs clandestins. Leur occupation des lieux n'est que tolérée par les autorités qui, précise Bruno avec insistance peuvent à tout moment leur dire de "quitter"... Mais pour ne pas précipiter cette expulsion qui pourrait provenir d'actes malveillants, Messieurs Zoé Bruno et Brouto Emile surveillent et contrôlent avec l'aide des membres de leur comité respectif les entrées dans les quartiers, qu'il s'agisse des candidats aux terrains à construire ou des locataires : recensement des propriétaires, contrôle d'identité des nouveaux arrivants, afin de déterminer si ceux-ci sont par exemple des actifs ayant un emploi, et sont détenteurs de revenu permettant de payer un loyer, à échéance régulière.

## 2. Structuration et évolution des quartiers

Elément primordial dans le bidonville l'habitat est l'élément qui structure l'espace, l'organise et domine son paysage. Cet habitat est précaire. Les constructions étant toutes faites d'assemblage de panneaux de bois (bois de récupération, ou panneaux de bois achetés auprès d'artisans spécialisés dans ce domaine; dans tous les cas le bois n'est la plupart du temps pas traité). Les toits sont de tôles ondulées d'occasion et sont recouverts de tapis noirs imperméables. La disposition des baraques sur les parcelles rappelle

l'habitat évolutif, la "cour" comme on l'appelle à Abidjan (les quatre côtés du lot (rectangulaire en général) sont plantés de longues baraques compartimentées en plusieurs "entrer-coucher", isolant une cour intérieure, où se trouve généralement un puits - dans les bidonvilles).

Au niveau de la structuration d'ensemble, c'est le désordre l'inorganisation. Les baraques sont construites pêle-mêle coïncées de tous côtés, les unes contre les autres. Elles sont d'accès particulièrement malaisées. Très souvent ce sont des "boyaux" très rétrécis, qui y mènent. Dans les îlots plus proches de la lagune, ces passages tortueux sont des ponts (en planchette) permanents), car l'on n'y est pas parvenu à coloniser les eaux noirâtres et puantes qui y stagnent. Ces chemins, de véritables serpentins débouchent l'une sur la route "de vidange" conduisant à la lagune (1), l'autre sur la ruelle qui mène au domicile du chef Bruno et dessert également les baraques allant jusqu'à la lagune.

Dans le quartier Sobrici, le problème de l'accès ne se pose pas, car toutes les habitations débouchent sur le tracé de la ligne à haute tension qui sert de voie.

En dépit de leur caractère illégal, de leur paysage dense et désordonné, ces quartiers (surtout le quartier Zoé Bruno), ont connu des évolutions remarquables. Les signes de cette évolution étant d'ordre démographique (2) et fonctionnel (niveau d'équipement).

Tableau n° 1 : Les équipements et services

EQUIPEMENTS ET SERVICES	FREQUENCE DES RÉPONSES
Marché	7
Ecole	26
Lieu de culte	32
Salle de soins	39
Boutiques	83
Photographe	27
Electricité	69
Eau	73
Service de nettoyage	3
Restaurants + bar	42
Coiffeurs	17
Tailleurs	14

(1) "Route des vidanges" non donné par les habitants au chemin de terre, tracé par la mairie pour permettre aux camions d'accéder à la lagune pour y vider les déchets.

(2) Alphonse Yapi Diahou, origine géo-culturelle et profil socio-économique de 65 locataires du quartier Zoé Bruno. ORSTOM, 1984.

Dans ces quartiers "on trouve tout sur place maintenant" avons-nous entendu répéter par les presque totalités des enquêtés. Toutefois comme on peut le remarquer sur le tableau, il y a des équipements qui sont cités plus abondamment que d'autres (boutique, eau, électricité, restaurants et bar), ce qui dénote de leur importance inégale au sein de la population : par exemple pour signaler la présence des boutiques, de points de vente, de restaurants etc., pour en situer les importances, propriétaires et locataires s'exclament ainsi "ce n'est plus comme avant où pour "donner" une bière à ton frère ou ton camarade qui vient te voir, pour payer une cigarette ou même une simple aiguille, il fallait marcher jusqu'à la Sicogi et parfois jusqu'au grand marché". "Maintenant il y a des boutiques, on peut acheter ce qu'on veut sur place". "Quand ta femme est allée au marché et qu'elle a oublié quelque chose, elle peut le trouver dans le quartier". "Avant on ne peut pas trouver à manger dans ce quartier. Quand tu n'as pas de femme et que tu descends du travail, tu es obligé de manger en ville ou de prendre du café chez les haoussa, et puis tu viens te coucher... Maintenant, il n'y a plus ça, tu peux rentrer n'importe quelle heure tu trouves un petit restaurant pour "manger".

Dans la diversité des termes qu'ils utilisent, les auteurs de ces propos fréquemment revenus lors des enquêtes et relatifs aux questions sur les équipements et les services existants dans les quartiers, sur les signes de changements éventuels connus par ces derniers, montrent clairement (et en situant leur importance) la présence en ces lieux de petites boutiques où l'on peut satisfaire à ses besoins les plus courants : pétrole, savon, cigarette, lait, sucre, riz, etc.. On y trouve également des restaurants et des bars, véritables points de rendez-vous des ouvriers des usines de la zone industrielle, quand sonne midi. En bordure des "grandes" voies d'accès et de pénétration, quelquefois à l'entrée des cours, des femmes prennent place derrière de petites tables pour y vendre tout ce qui peut être nécessaire à la confection d'un repas : condiments, bananes, ignames, maniocs, poissons fumés, pâte d'arachide etc.; la vente de la viande étant assurée par des bouchers. Plus besoin non plus pour les ménagères d'aller jusqu'à la Sicogi ou à la Sogefiha pour se procurer le charbon de bois, combustible le plus consommée pour la cuisine; les "bougonis" (marchands de charbon) sont ici aussi, constamment près de leur dône noire. Aux boutiques et au marché, les musulmans ajouteront sur la liste des équipements les deux baraques construites spécifiquement par leur communauté pour les prières quotidiennement (1).

---

(1) Pour la grande prière de vendredi, tous se déplacent à la grande mosquée de Koumassi.

L'électricité et l'eau ont également pénétré ces quartiers à l'initiative de quelques propriétaires qui les revendent (1). Signalons que les compteurs d'eau et d'électricité ne sont pas installés (par les sociétés) dans les bidonvilles (en raison de leur caractère illégal, ils ne peuvent pas être desservis directement, mais loin, dans les quartiers officiels avoisinants. Les abonnés se chargent à leur tour de faire venir l'eau ou l'électricité à leur lieu de résidence, d'où s'effectuent les reventes (2).

En plus des boutiques, bar, "marché", de l'eau et de l'électricité, l'afflux de population au cours de ces dernières années a eu pour conséquence l'arrivée de services de fréquentations non quotidiennes, mais occasionnelles : tailleur, photographe, coiffeur, santé (salle de soins). Face au nombre très élevé d'enfants d'âges scolaires et aux difficultés des parents à "placer" ces derniers (faute de place, faute de moyens financiers), il a été ouvert une école (clandestine) de deux classes dans le quartier Zoé Bruno.

Inorganisés (par référence aux normes physiques officielles), d'habitations précaires anarchiquement disposées, difficilement accessibles, ces bidonvilles rivalisent avec les quartiers légaux, en particulier avec les quartiers d'habitat évolutif anciens et péri-urbains par le nombre et la diversité de leurs équipements. Ce qui préfigure "la maîtrise de la ville" par leurs habitants, qui sont autant des producteurs et/ou des distributeurs des richesses matérielles - produites par la ville - que des consommateurs (non seulement des richesses matérielles mais aussi de toutes les valeurs idéologiques propagées par le discours (officiel) à part entière.

---

(1) Ces reventes sont illégales, cependant elles sont tolérées par l'ECCI et la SODECI, les deux sociétés de distribution et d'exploitation de l'électricité et de l'eau. Un des revendeurs (le plus gros) d'eau et d'électricité nous a déclaré avoir payé de lourdes cautions (environ 300.000 F pour l'électricité seulement) pour obtenir les branchements. Jean Saint-Vil nous apprend par exemple à propos de la SODECI, que face à cette revente difficilement contrôlable, que cette dernière a établi un code spécial de revendeur d'eau (le code V) lequel astreint les revendeurs à payer des cautions élevées d'au moins 80.000 F.CFA...

Voir Saint-Vil J. : L'alimentation en eau d'Abidjan; mémoire et travaux de l'IGT, n° 59, avril 1983.

(2) Le point de vente se situe à l'extérieur de la cour et le prix de vente varie selon la taille du contenant (exemple 5 F le seau de 4 à 5 litres, 25 F la cuvette de 15 à 20 litres). Pour l'électricité les prix sont fonction du nombre d'ampoules (1.500 F l'ampoule); ils peuvent être majorés avec la présence d'une ou plusieurs prises (2.000 F la prise). Ainsi un locataire ou propriétaire qui a une ampoule paie tous les mois 1.500 F.CFA au "propriétaire" du compteur avec une prise, sa redevance mensuelle sera de 3.500 F.CFA.

### 3. Le contenu social

Le contenu social de l'espace se définit par le statut (social) de ceux qui l'ont créé et/ou l'habitent. A ce titre le contenu social de ces deux quartiers se résume à celui de leurs occupants actuels : les propriétaires résidents et les locataires. D'après deux réflexions consacrées aux locataires (déjà paru) et aux propriétaires (à paraître), il ressort les caractères suivants des deux groupes de population résidente :

- origine rurale,
- naissance hors d'Abidjan,
- séjour urbain relativement récent chez les locataires (10 ans en moyenne) et plus ancien chez les propriétaires (plus de 15 ans),
- prédominance de salariés (44 salariés pour 34 indépendants, 5 contractuels, 5 retraités, 12 sans emploi ou chômeurs) forte proportion d'indépendants-animateurs du secteur informel dans la ville,
- salariés au bas de l'échelle professionnelle et des revenus, surtout au sein des locataires,
- population d'analphabètes et de sous-scolarisées.

## II. LE LOGEMENT, LA FAMILLE : FACTEURS DE LA DECOUVERTE DES BIDONVILLES

### 1. L'accès aux bidonvilles

A l'exception d'une dizaine de chefs de ménage (10 locataires pour 1 propriétaire) qui résident dans ces bidonvilles, depuis leur arrivée à Abidjan, tous les autres enquêtés sont des migrants intra-urbains. Dans ces conditions, saisir les motifs de ces migrations, mais aussi le ou les facteurs qui ont pesé (dans toute l'agglomération abidjanaise) dans leur choix en faveur de ces ensembles spontanés, insalubres, relève tout simplement d'une curiosité scientifique. Ainsi pour ces 11 personnes, la présence de parents domiciliés dans ces bidonvilles a été l'unique motif de leur découverte (des quartiers). Par la suite, "les loyers abordables" ou l'opportunité foncière se sont aggrégés sur le motif "familial" pour y justifier leur maintien jusqu'à maintenant.

Les autres composantes de l'échantillon, migrants intra-urbains sont arrivés dans les bidonvilles dans des circonstances variées. A l'origine de ces déplacements se trouvent des motifs tels que : les déguerpissements,

(12 locataires et 7 propriétaires), le manque de logement (22 locataires), le besoin d'être "chez soi" (12 locataires, 5 propriétaires) c'est à dire de ne plus vivre en dépendance chez un parent. Par ailleurs la difficulté à payer son loyer, à la suite d'un licenciement, l'incapacité financière de supporter les charges d'une maison plus grande proportionnellement à la taille de leur ménage, ont conduit un autre groupe d'enquêtés (15) à abandonner la "cour" en dur pour les baraques.

La "saleté dégoûtante", les inondations, les "palabres" fréquentes entre les femmes dans les cours", la proximité du lieu de travail, sont évoquées par quelques personnes comme des motifs de changement de quartier et résidence.

Quand ils ont été contraints de changer de logement et/ou de quartier (les déguerpis), ils choisissent le bidonville pour deux raisons essentielles. *Le fait d'avoir un parent déjà installé dans le bidonville et qui peut vous offrir son hospitalité pour quelques jours (le temps de trouver un logement quand vous êtes déguerpis par exemple), ou qui peut vous aider à obtenir une "place" (une parcelle) très vite pour construire votre propre maison, est le facteur déterminant dans l'accès aux bidonvilles par un 1/3 des chefs de ménage (propriétaires (7) et locataires (27)). Chez les autres c'est le "logement disponible, facile à trouver, et surtout moins cher" qui a été la base de l'orientation vers les bidonvilles. "Ici pour trouver une maison, c'est facile, c'est l'affaire de quelques minutes... Et puis le propriétaire de maison en bois ne vous demande pas de caution, comme dans les concessions (cours) en dur ou quelquefois même le propriétaire vous dit : il faut me "donner" (me verser) deux mois de loyer avant d'entrer dans ma maison... Par exemple, l'homme qui vient ici parce qu'on l'a renvoyé de son travail, ou bien on l'a compressé, ou bien parce qu'on a cassé sa maison (cas des déguerpis) sans le prévenir, où il va trouver 30.000 francs ou 40.000 francs pour payer une caution ?... C'est à cause de toutes ces histoires de caution dans les maisons en dur... que nous les pauvres on préfère les maisons en bois; tout est simple avec les propriétaires".*

Si les locataires ponctuent sur le loyer abordable sur la compréhension (?) dont font preuve les propriétaires, comme facteur d'attrait, les propriétaires qui sont des abidjanais de "longue date" et sont aussi plus anciens dans les quartiers, mettent eux, les "terrains disponibles" et "faciles à avoir" en avant.

Au total l'accès au bidonville est motivé principalement par le besoin de logement quelle que soit la nationalité, le statut d'activité ou la catégorie professionnelle d'appartenance des locataires ou des propriétaires. En effet derrière "le terrain disponible" (pour les propriétaires), le but visé était l'accès à la propriété d'une maison : *il fallait "avoir sa propre maison" "être chez soi"*. Mais la satisfaction de ce besoin vital doit tenir compte des conditions économiques des concernés, d'où l'allusion constamment faite "au loyer abordable" et à "la gentillesse des propriétaires" qui n'exigent pas de caution aux candidats qui les sollicitent. Elle doit se référer aussi à l'organisation générale de la société, en particulier aux lois et aux structures qui régissent et dirigent cette société... C'est cette référence aux lois et aux institutions qui expliquent les hésitations des propriétaires qui ne veulent pas réaliser des investissements durables.

Aussi bien dans leur naissance que dans leur évolution actuelle ces bidonvilles apparaissent comme une réponse populaire à la crise exacerbée du logement (1). En effet l'on vient ici parce que le logement manque en nombre, mais aussi et surtout parce que cette faiblesse de l'offre a provoqué un type de comportements nouveaux chez les propriétaires (dans les quartiers officiels) qui deviennent de plus en plus exigeants, acquis à l'esprit de spéculation.

Attirés ici par la famille ou par le logement à loyer abordable ou encore par l'opportunité foncière dans quelles conditions de logement se reproduisent ces travailleurs urbains.

## 2. Les conditions de logement

Les conditions de logement sont analysées à partir de trois variables la taille du logement, en nombre de pièces, le taux d'occupation de celui-ci, le loyer et enfin le degré de confort (ou d'inconfort) mesuré par la présence - ou l'absence - d'un certain nombre d'équipements et de commodités dans la cour. En effet ici hormis l'électricité, on ne saurait imaginer ni douche, ni eau, ni WC et cuisine etc... ailleurs que dans la cour, quand ces équipements existent. Il faut préciser ici aussi qu'il est illusoire de chercher à obtenir d'un propriétaire aussi bien la taille de la parcelle, qu'il occupe que les dimensions de ses bâtisses. Ici, dans ces quartiers, il s'agit d'avoir une place et non pas de calculer.

---

(1) La crise du logement est entendu ici dans le sens où la définissait ENGELS en 1872 "Ce qu'on entend (...) par crise du logement c'est l'aggravation particulière des mauvaises conditions d'habitation des travailleurs (...); c'est une énorme augmentation des loyers, un entassement accru de locataires dans chaque maison et pour quelques-uns l'impossibilité de trouver même à se loger...". ENGELS (F.) : La question du logement, Editions Sociales, 1976

Tableau n° 2 : Taille des logements

Statut d'occupat.	Taille		
	Locataire	Propriétaire	Ensemble
1	51		51
2	12	8	20
3	1	17	18
4	1	6	7
5	-	2	2
6 et plus	-	2	2
TOTAL	65	35	100

On observe sur le tableau que propriétaires et locataires confondus, la majorité des enquêtés (51 %) occupent des "entre-coucher" : le logement est une pièce sans anti-chambre - comme dans les deux pièces communément appelé "chambre-salon" - cette pièce est accessible directement de la cour; un rideau est généralement accroché à la porte, lequel permet de garder à la pièce, donc au logement son caractère individuel, intime. Un cinquième occupe des logements de 2 pièces (1). Au dessus de deux pièces on ne rencontre qu'un peu plus d'un quart de chefs de ménage, tous des propriétaires - sauf deux -. Situation tout à fait logique, c'est chez les locataires que les occupants des "entrer-coucher" sont les plus nombreux, 51 locataires pour aucun propriétaire. En revanche les propriétaires sont plus nombreux dans les logements de deux pièces et plus.

Le rapport entre le nombre de pièces (202 pièces y compris les séjours très rares, qui servent de chambre la nuit) et l'effectif total de la population résidente (enquêtés et suites) soit 525 personnes donne un taux moyen de 2,50 personnes par pièce. Ce qui n'est pas excessif, malgré l'étroitesse de celles-ci (6 m<sup>2</sup> environ). Cette situation s'explique par le fait que la majorité des ménages sont de type nucléaire chez les locataires; alors que les propriétaires qui sont plus ouverts aux collatéraux affectent à ceux-ci une bonne partie de leurs constructions.

(1) En réalité il s'agit de deux ou trois ... "entrer-coucher" loués par une même personne, et qui sont affectés aux différents membres du ménage. Il n'y a que chez les propriétaires que la structure du logement diffère. Celui-ci comprend un séjour autour duquel sont ouvertes des chambres.

Figure 2

HABITAT SOMMAIRE: TAILLE DES COURS DANS LE CAMPMENT DE KOUMASSI

(Sources : Ph. ANTOINE - Cl. HERRY)

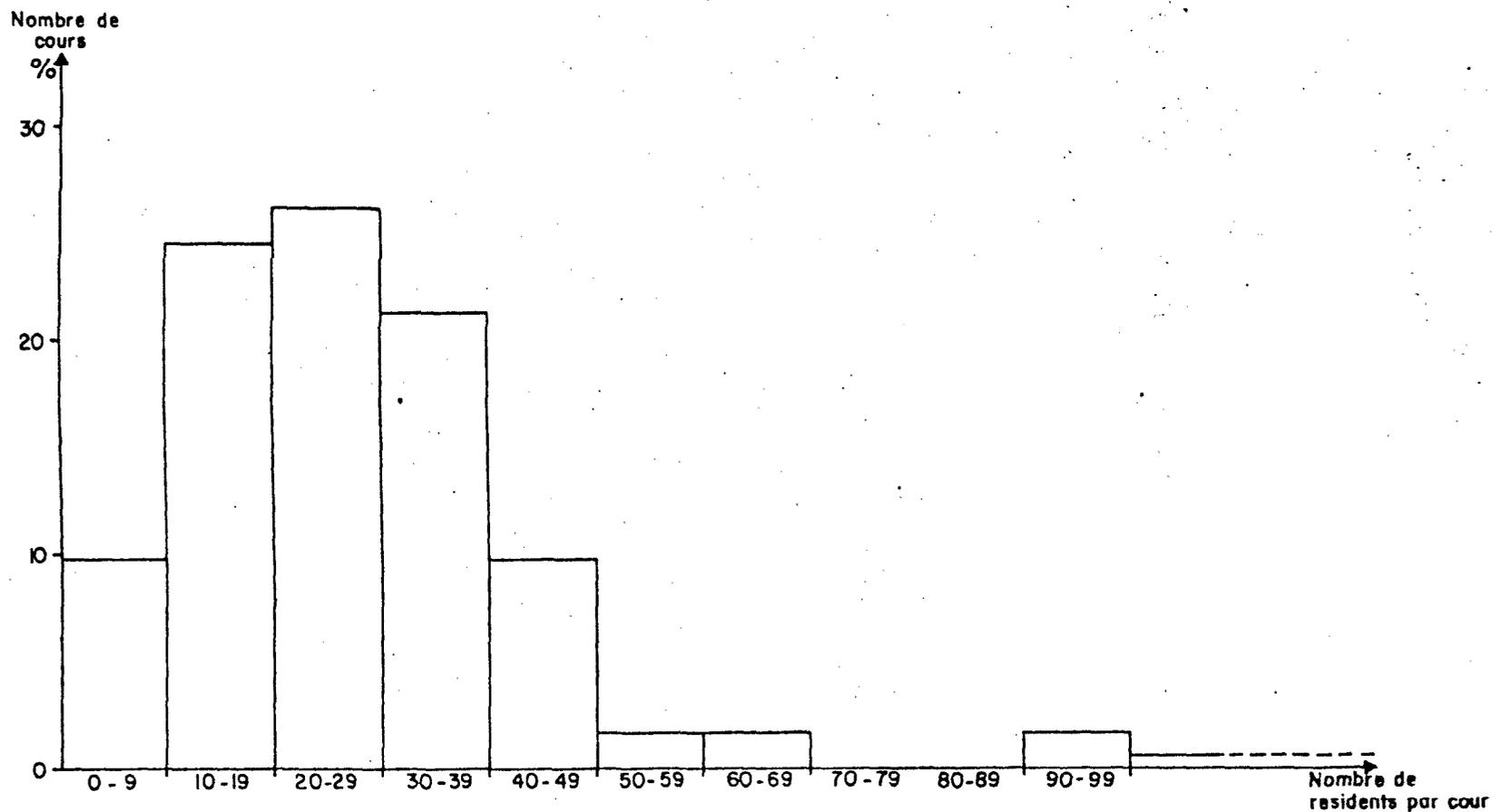


Tableau n° 3 : Les loyers

Taille \ Loyer	3.000	3.500	4.000	4.500	5.000	5.000 +	Ensemble
1	6	4	17	3	21	-	51
2					3	9	12
3						1	1
4						1	1
5							
6							
+ 6							
TOTAL	6	4	17	3	24	11	65

Les loyers varient entre 3.000 francs et 5.000 francs. On ne rencontre dans cette fourchette que des logements d'une pièce, c'est à dire des "entrer-coucher". Aux logements de tailles plus grandes correspondent des loyers mensuels supérieurs à 5.000 F.CFA, (sauf trois cas). La pièce ressort ici, dans ce dédale de baraques, comme la variable principale de fixation du loyer minimum, à l'exclusion de tout critère afférent à la qualité du bâti ou à l'environnement. Le loyer mensuel est donc proportionnel à la taille du logement occupé. Ainsi l'orientation des locataires préférentiellement vers les "entrer-coucher", se traduit par leur concentration dans les tranches de loyer de 3.000 à 5.000 francs CFA, avec une prédominance marquée de la tranche de 4.500 à 5.000 francs CFA : 27 locataires. Les variations de loyers entre logements de même taille existent, elles proviennent souvent de facteurs tels que les liens de parenté ou de camaraderie pouvant lier locataires et propriétaires. C'est le cas par exemple des 3 locataires qui paient 5.000 F.CFA de loyer pour deux pièces, alors que leurs camarades occupant des logements de taille similaire paient plus de 5.000 F par mois; 11 locataires seulement paient mensuellement plus de 5.000 F.CFA de loyer (1 seul paie plus de 10.000 F.CFA, 12.000 F.).

Si l'on se réfère à l'environnement général des quartiers décrit plus haut, ainsi qu'à la précarité des constructions, à la pauvreté des cours et des habitations, en équipements et commodité intérieures, ces loyers paraissent relativement élevés et dénotent une stratégie spéculative pure et simple des propriétaires.

- Equipements de commodité des habitations

Les équipements de commodités qui accompagnent les logements sont des éléments des conditions de la reproduction des travailleurs. En plus des dimensions, c'est par la présence (ou l'absence) de ces équipements que se mesure le degré de confort (ou d'inconfort) du logement, celui-ci influençant pour sa part le coût des loyers...

Tableau n° 4 : Equipements et commodités des habitats

Equipements et commodités	Fréquence des réponses	
	Locataires	Propriétaires
Puits	33	21
Electricité	8	15
Douche	64	31
WC	22	19
Cuisine	4	12
Cour cimentée	19	14
Cour terre battue	39	19
Cour boueuse	5	2

A la lecture du tableau, les équipements les plus répandus qui émergent sont la douche et le puits. Ces deux éléments qui déterminent aussi le degré de confort du logement, sont bien représentés dans les cours, avec des nuances, cependant. Ainsi par exemple, on trouve dans presque toutes les cours (95 sur 100), un coin de douche, un puits dans la moitié des cours enquêtées, alors que le WC est très nettement moins répandu (1). D'où les gens vont se "débrouiller" au bord de la lagune pour faire leurs besoins. Dans 54 cours, on trouve un puits, 46 n'en ont pas, et leurs occupants s'approvisionnent uniquement en eau auprès des revendeurs. Les occupants des

(1) Le WC ou la douche est généralement une cabine rudimentaire en planche ou en tôle; il est à ciel ouvert. Très souvent, il y a deux WC et deux douches pour une cour. Equipements communs à tous les habitants (de la cour), chaque WC et chaque douche sont fréquentés par des personnes du même sexe. Les enfants fréquentent le WC et la douche réservés aux femmes. Notons enfin que WC et douche sont très souvent localisés à l'extérieur de la cour dans ces bidonvilles. Par exemple dans le quartier Sobrici, ces cabines sont construites directement sous les fils électriques.

cours dotées de puits achètent l'eau également. En effet, l'eau de puits est considérée comme une eau sale du fait de la proximité de la lagune polluée, si bien que dans presque tous les ménages cette eau n'est utilisée que pour le linge, la vaisselle, rarement pour la douche et encore moins pour la cuisine et pour boire. Des accidents provoqués par ces eaux qualifiées de "mauvaise et donneuse de maladies" sont évoqués pour expliquer l'usage qui en est fait. La cuisine est presque inexistante même chez les propriétaires. C'est donc devant la porte de l'"entrer-coucher" que se confectionnent les repas. L'électricité est encore inaccessible à une majorité d'habitants, surtout des locataires : 8 locataires seulement ont l'électricité, pour près de la moitié des propriétaires (15). A cela deux explications selon les enquêtés : le coût élevé des branchements mais surtout les montants des redevances mensuelles (1.500 F par ampoule; 2.000 francs la prise par mois au lieu d'une échéance de 2 mois) jugées exorbitantes par tous; enfin le "non sérieux" des distributeurs qui peuvent arrêter de vous alimenter (en électricité) pour diverses raisons : retard dans le règlement de la redevance par le locataire, absence du "maître" du compteur etc. ont été relatés comme des causes de cette diffusion très limitée de l'électricité, même si les gens en sentent le besoin et la nécessité, voire quand ils peuvent faire face à des redevances mensuelles.

La majorité des gens vivent ici dans des concessions (des cours) où la cour, le lieu où se déroule la vie des foyers est encore en terre (58). Moins de la moitié des gens seulement habitent une cour cimentée, et 7 autres sont dans des cours n'ayant fait l'objet d'aucun aménagement particulier et qui sont encore boueuses.

Qu'il s'agisse de l'usage fait de l'eau de puits ou de l'électricité que l'on aimerait avoir chez soi, mais qu'on hésite à faire venir à cause du "non sérieux" des "propriétaires" de compteur, tout cela montre la sensibilité de ces populations aux valeurs et aux modèles de consommation urbains. Cette pauvreté notoire des logements et des cours, ainsi que toutes les pratiques développées autour de l'eau et de l'électricité agrégés au coût élevé des loyers, cela montre clairement que ces bidonvilles sont des véritables marchés. A ce titre ils sont soumis aux jeux de forces contradictoires, où quelques-uns, "les plus forts" pourraient inquiéter les plus faibles, dans leur existence spatiale.

### III. L'ETERNELLE QUESTION DE LA SECURITE : UNE PREOCCUPATION CENTRALE

Face au caractère illégal des quartiers, face aux conditions de logement précaires et au loyer élevé, vu les localisations dangereuses et risquées des quartiers - à nos yeux - locataires et propriétaires devaient indiquer les problèmes faisant l'objet de préoccupations importantes de leur part dans les quartiers (le leur). Les réponses recueillies, qu'elles émanent des locataires ou des propriétaires expriment en des termes divers un sentiment d'insécurité générale au sein des habitants.

Ce sentiment a deux causes principales - le caractère illégal des quartiers : la presque totalité des chefs de ménage craignent d'être déguerpis un jour "exposant que la place ne leur appartient pas". Seuls 13 enquêtés (locataires) conscients de la situation du quartier n'ont pas de crainte sur ce plan, estimant la plupart que "ça va arriver un jour donc il ne faut pas avoir peur pour ça".

- A côté du déguerpissement, le deuxième facteur de préoccupation, d'inquiétude est le banditisme. Celui-ci aux dires des habitants a connu un développement spectaculaire dont les périodes fortes ont été les années 1981, 1982. Ces manifestations les plus citées étaient les vols, les viols, les agressions physiques etc.. Comme pour marquer la profondeur de leur préoccupation, locataire et propriétaire quelle que soit la durée de leur présence dans les bidonvilles évoquent stupéfait un fait de vol ou d'agression dont lui-même ou quelqu'un des siens a été victime, ou dont il a été le témoin lointain ou encore dont il a appris le récit. Ainsi au cours de l'enquête, nous était arrivé d'entendre très fréquemment ces propos qui suivent : "Avant on ne peut pas se promener tranquille dans ce quartier, tout seul. Tu passes un peu seulement les bandits t'attaquent". "Ici, dira un autre, on ne peut pas laisser ses habits au soleil au dehors, s'il n'y a pas quelqu'un dans la cour...". Yéo, notre guide insiste : "Avant, quand les commandos ne venaient pas ici, impossible de fermer l'oeil la nuit... les voleurs se promènent partout dans le quartier, en groupe ils cassent les portes des gens pour les voler...". Si le banditisme, à travers toutes ses manifestations est un phénomène répréhensible, les bidonvilles voient dans son développement (ici) un facteur de perturbation de l'existence même de leur cadre de vie.

En effet, la présence de délinquants au sein de leur population de même que la multiplication des actes de banditisme pourraient y attirer l'attention des autorités gouvernementales (qui considèrent ces espaces comme les refuges de la pègre). Celles-ci trouveraient alors là, matière à justifier toute mesure de déguerpissement; la destruction des foyers de banditisme étant perçue comme un moyen de conjurer le fléau. Ainsi donc c'est cette double implication du banditisme au niveau individuel puis au niveau des quartiers, qui en fait un sujet de préoccupation presque aussi important que le caractère illégal des ensembles :

- les inondations, qui en saison des pluies mettent hors de leur baraque pour plusieurs heures, voire plusieurs jours, un nombre encore important de ménage;

- les incendies qui pourraient anéantir en quelques heures seulement ces îlots de panneaux de bois;

- la présence des lignes à haute tension;

- enfin la présence des usines qui pourraient dans le cadre d'éventuelle extension (d'usine) les menacer etc., tous ces éléments n'ont été révélés comme étant des sujets préoccupants que par un nombre très restreint (11 personnes sur 100) des enquêtés. Du reste seul l'incendie et l'inondation sont citées par ces derniers.

Face à cette crainte fondée sur le caractère illégal des quartiers et sur les actes de délinquance et de banditisme qui s'y développent, et sont susceptibles de mettre en péril leur existence comment les propriétaires résidents et les locataires actuels conçoivent-ils leur séjour urbain au niveau de la résidence ?

#### IV. LES PERSPECTIVES DE RESIDENCE

Les perspectives de résidence sont perçues à deux niveaux. Le premier niveau est celui du quartier, le deuxième étant celui du logement, plus précisément du type de logement.

1. Le quartier

Tableau n° 5 : Perspectives de résidence (sur le plan des quartiers)

Statut Perspective	Locataire		Propriétaire		Ensemble enquêté	
	Nb. Ab.	%	Nb. Ab.	%	Nb. Ab.	%
Rester dans le quartier actuel	22	33,85	27	77,14	49	49,00
Changer de quartier	33	50,77			33	33,00
Indécis	10	15,38	8	22,86	18	18,00
TOTAL	65	100,00	35	100,00	100	100,00

Près de la moitié (49) des gens n'envisagent pas d'émigrer des bidonvilles actuels; ils veulent y rester durant tout leur séjour à Abidjan. Ceux qui comptent changer de quartier un jour, sont au nombre de 33 soit 1/3 de l'effectif des enquêtés; moins de 1/5 (18 personnes) sont encore indécis, ne "sachant pas encore" quel(s) quartier(s) les accueilleront. Ces perspectives sur les quartiers semblent en apparence contradiction avec les sentiments d'inquiétude et d'incertitude exprimés plus haut, et à partir desquels l'on aurait pu entrevoir des départs plus massifs. Mais en fait c'est en référence au statut d'occupation des logements actuels que l'on saisit mieux ces tendances par rapport à l'avenir. Les habitants envisageant "de quitter" (éventuellement) sont tous des locataires; on ne compte aucun propriétaire dans ce groupe. Ceux-ci, bien que craignant aussi un déguerpissement éventuel, et malgré l'insécurité due au banditisme n'envisagent pas de "quitter" leurs quartiers (27 sur 35); au plus ils sont indécis, ils ne savent pas s'ils iront un jour habiter dans d'autres quartiers. De plus ils estiment toutes ces migrations intra urbaines coûteuses... En tout cas, malgré tout "je préfère rester ici, même si le coin est sale, on cherchera à l'aménager. Je suis tranquille parce que je suis dans ma cour, je ne paie plus de loyer, et en plus je m'entends bien avec mes locataires..." indiquera, comme la majorité des propriétaires Monsieur SOME Goba pour résumer au-delà de ses propres perspectives sa conception de l'espace approprié par eux. En plus de leur statut de propriétaire, certains évoquent aussi leurs difficultés

financières actuelles, du fait de la modestie de leur revenu ou soit parce qu'ils sont à la retraite ou au chômage (1). Tous espèrent un geste des autorités municipales qui les confirme dans leur statut actuel.

L'insécurité due aux menaces de déguerpissement, d'inondation, d'incendie et au vol, est à l'origine des intentions de départ affichées par plus de la moitié des locataires (17 sur 33). Enfin une douzaine de locataires "partants" soit, dans l'espoir de devenir propriétaires un jour, soit du fait de leur revenu modeste et parfois même inexistant (chômeurs), compte demeurer dans ces bidonvilles, le plus longtemps possible, tandis que 5 n'avancent aucun motif de leur intention d'émigration.

## 2. Le logement

Tableau n° 6 : Perspectives de logement

Type de logements	Propriétaire		Locataire		Ensemble	
	Nb. Ab.	%	Nb. Ab.	%	Nb. Ab.	%
1	2	5,72	16	29,23	18	18,00
2	27	77,14	28	44,62	55	55,00
3			4	6,15	4	4,00
2/3	6	17,14	12	6,15	18	18,00
Indécis (NP)			5	13,85	5	5,00
TOTAL	35		65		100	100,00

Au niveau du logement, bien que celui-ci ne figure pas sur la liste des sujets de préoccupation majeure, on remarque une tendance nette des propriétaires et des locataires à vouloir changer; ce changement devant se traduire par une amélioration. Ainsi sauf 5 indécis et 18 autres qui semblent encore attachés aux habitations précaires, les 77 autres chefs de ménage aspirent résider dans un logement décent, construit en matériaux

(1) Il faut préciser que tous les propriétaires ne réussissent pas toujours à louer toutes les maisons qu'ils ont construites, ce qui constitue dans ce cas un manque de revenu et aggrave, chez certains leur situation financière précaire.

définitif. Dans les typologies (d'habitat) existantes, c'est l'habitat évolutif, la cour qui est le plus prisé, 55 personnes. L'habitat économique n'est envisagé que par 4 personnes; 18 occuperaient indifféremment un logement dans une cour multilocative ou un logement économique.

### 3. Logement et quartier de demain

Tableau n° 7 : Logement et quartier dans les perspectives

Perspec- tive/quartier \ Type de maison	1	2	3	2/3	NP	TOTAL
Quartier actuel	10	30		4	5	49
Changement	5	18	3	7	-	33
Indécis	3	7	1	7	-	18
TOTAL	18	55	4	18	5	100
%	12,00	55,00	4,00	16,00	4,00	100,00

La corrélation entre quartier et type de logement dans les perspectives permet de constater ce qui suit :

- le changement de quartier doit entraîner celui du type de résidence; 85 % des gens envisageant de changer de quartier, changeraient de type d'habitation, lors de ce déménagement. Le choix est porté de préférence sur la maison en dur avec une référence plus marquée à la cour (64,28 % des transferts). Pour 15 % cette migration ne serait que géographique; elle ne s'accompagnerait pas d'une amélioration des conditions de logement. Les gens de cette catégorie s'estiment "pauvres" et "condamnés" pour prétendre à mieux; ils n'envisagent pas l'avenir ailleurs que dans les baraques. Les auteurs de cette conception sont exclusivement des locataires;

- pour 44,15 % des personnes envisageant de changer de type de logement, ce transfert de l'habitat précaire à celui amélioré, ne doit pas impliquer toujours une migration. Ainsi, ils déclarent vouloir demeurer à Zoé Bruno ou à Sobrici, tout en choisissant l'habitat évolutif comme cadre de résidence, demain.

Vouloir bâtir en "dur" sur ces terrains "clandestinement" occupés, marécageux et par conséquent de mise en valeur très coûteuse suppose une opération de restructuration et d'aménagement préalable. De cela, nos interlocuteurs en sont conscients.

Et dans ce cas (qu'ils jugent inévitable), propriétaires et locataires, conscients que des maisons seraient démolies, voudraient être informés à l'avance de manière à prendre les dispositions en vue de se reloger ailleurs, provisoirement. Car, tous souhaiteraient que, eux, auteurs de la transformation de ces marécages en terrains constructibles, deviennent les bénéficiaires de toute opération de restructuration et d'aménagement de ces quartiers.

Lorsque nous leur posons la question sur les moyens qu'ils se donnaient pour atteindre un tel objectif quand l'on sait que toutes les opérations de déguerpissement-restructuration menées jusqu'ici à Abidjan ne se sont jamais soldées par un retour des déguerpis sur la zone restructurée... nos interlocuteurs s'en remettent à leur chef Zoé Bruno et Brouto Emile, mais surtout au maire de la commune. "Avant, il n'y avait pas de maire partout... maintenant, nous sommes une commune, nous avons "voté" un maire, et nous lui faisons confiance pour ne pas perdre notre place...".

"Le maire sait qu'avant, ici, c'était de l'eau partout. On ne pouvait pas y venir. Maintenant nous avons rempli toute la place et l'eau a reculé un peu. Il sait lui-même le travail que nous les propriétaires, on a fait pour que cette place devienne un bon coin... Donc, même si aujourd'hui le gouvernement veut prendre cette place, on pense que le maire fera quelque chose pour nous; il ne peut pas nous laisser tomber", nous confiera un propriétaire du quartier Zoé Bruno, arrivé depuis 1973 et qui a vu croître son quartier au rythme des déguerpissements, en particulier ceux de Port-Bouët. D'autres, propriétaires et locataires, en plus du maire nommeront le député, le secrétaire général, avec un accent sur leur rôle dans les succès électoraux de ces derniers. Après plusieurs années de séjour dans les quartiers qu'ils ont fondés et/ou qui les ont accueillis et dont ils ont été témoins des évolutions successives, locataires et propriétaires les perçoivent comme leur quartier, leur espace - qui doit leur revenir - indépendamment des intentions de départ précédemment annoncées et des inquiétudes révélées. Cette identification trouve son fondement dans l'importance des investissements nécessités pour la maîtrise de l'eau d'une

part et des constructions d'autre part. Le tout ayant contribué à valoriser ces espaces. Au-delà de ces deux facteurs touchant exclusivement les propriétaires, c'est dans la participation active à la vie (politique, associative, communautaire) locale que se lit l'attachement des gens à leur quartier : paiement de la carte du parti (ce qui est très important), participation aux réunions convoquées par les chefs pour faire le compte rendu d'une rencontre avec le député ou le maire ou le secrétaire général de la section (locale) du parti, préparation de la visite d'une autorité politique etc.. Toutes ces activités visant à défendre les quartiers, à en prouver les existances en tant que espaces sociaux et économiques, mais aussi politique qui vivent, qui fonctionnent. Les allusions à l'Etat et au maire posent la question fondamentale des multiples rapports entre les collectivités publiques-sous espaces et les urbains, rapports empreints de contradictions pluri-dimensionnels : dimension pouvoir-central-pouvoir local, collectivités locales-communauté locale, pouvoir central - communautés locales etc..

### CONCLUSION

Ouverts par d'anciens déguerpis les bidonvilles de la zone industrielle de Koumassi l'ont été sur des terrains appartenant à l'Etat (l'emprise foncière du quartier Zoé Bruno, parce que terrain vacant) et à l'EECI.

Leurs constructions (vraisemblablement supérieures à un millier d'unités résidentielles, actuellement), toutes d'assemblages de panneaux de bois, disposées pêle-mêle, coïncées les unes contre les autres et d'accès malaisé étaient hier réduites à la baraque du guérisseur Koffi, de nationalité Ghanéenne et à la case en banco de l'Ivoirien Zoé Bruno (qui totalise aujourd'hui plus de 20 ans de service à la mairie de Koumassi), les deux fondateurs.

Aux populations composées des seuls membres des ménages de leur auteur, ces quartiers sont devenus cosmopolites (accueillant indistinctement burkinabés, maliens, mauritaniens, togolais etc.) et imposants par leur poids démographique (plus de 6.000 à 7.000 personnes) ainsi que par leur étendue

(une emprise spatiale de plus de 15 ha) et la densité de leurs cours (30 habitants en moyenne par cour). Du reste l'on est passé d'une population exclusivement de propriétaires - dans les années 1963 à 1974 pour le quartier Zoé Bruno et 1978-1979 pour Sobrici - à une population à dominante de locataires à partir de 1974-1975 et 1980. Comme les fondateurs, propriétaires et locataires arrivés ultérieurement sont en majorité des déguerpis, provenant d'autres foyers d'habitat illégalement constitués et aux constructions précaires, aux environnements insalubres. Port-Bouët et Marcory Poto-Poto (deux bidonvilles détruits et reconstruits) et les divers campements de Koumassi disséminés sur la commune furent les principales sources d'alimentation - en hommes et femmes - des bidonvilles actuellement étudiés. *Le bidonville est par conséquent son propre moteur.*

Cette vague de recrutements a été possible pour deux raisons essentielles :

- premièrement, jusqu'en 1974 et 1979, la "place" - c'est à dire les terrains - ne manquait pas; il y avait des terrains disponibles; et, les chefs de quartier qui se sentaient isolés étaient très recevables aux nombreuses candidatures qui émanaient des déguerpis ou de gens désireux de devenir propriétaires, "d'être chez eux", à l'abri des propriétaires (car ils étaient alors locataires) et des déguerpissements (?);

- la deuxième raison c'est, d'une part la rapidité et la facilité avec laquelle l'on peut trouver un logement ici (du fait de l'importance numérique du parc de baraques) et d'autre part les conditions très souples faites aux locataires (pas de caution à payer; loyer abordable). En effet, après s'être logés, les propriétaires - qui ne le sont que de leur baraque - se sont progressivement orientés dans des opérations spéculatives, en construisant des baraques de plusieurs mètres de long, compartimentées en un nombre variable d'unités d'accueil destinées à la location simple.

Ainsi du "besoin de place" pour se loger, pour être "chez soi", dans sa "propre maison", assiste-t-on à glissement vers un autre type d'utilisation du sol, ce qui lui donne une valeur nouvelle et modifie la perception de ces espaces par ceux qui les ont investis. En liaison avec leur croît démographique, ces deux quartiers ont vu s'installer une diversité d'équipements, allant de l'eau potable et à l'électricité (qui sont distribuées à partir de points fixes par des revendeurs dont les activités ne sont que

tolérées par les distributeurs officiels que sont la Sodeci pour l'eau et l'EECI pour l'électricité) à l'école et à l'infirmerie (toutes deux clandestinement ouvertes) en passant par les boutiques (plus répandues) les restaurants, les bars. On y trouve également deux lieux de prières pour les musulmans des ateliers d'artisans relevant de diverses activités : photographie, coiffure confection, menuiserie etc..

Sauf les loyers, l'habitat, dans son organisation interne (au niveau des cours) comme dans son implantation spatiale n'est traversé par aucune évolution frappante. Les constructions demeurent toujours rudimentaires, d'implantation désordonnée; les unités de résidence sans ouverture d'aération (pas de fenêtre) et toujours minuscules; de nombreuses cours sont toujours sans WC et les douches, des cabines à ciel ouvert.

Sur le plan juridique ces quartiers sont toujours considérés comme illégaux par les collectivités publiques qui, cependant composent fréquemment avec eux, comme des entités socio-spatiales vivantes : contradiction d'un système ? En tout cas, ce caractère illégal qui dure freine les propriétaires qui ont l'intention de construire en dur, de même que les locataires qui, tout en envisageant de changer de type de logement souhaiteraient le faire sur place. De ce fait le sentiment de sécurité éprouvé par les uns et les autres au moment de l'accès "à son propre logement" - aussi bien comme propriétaire que comme locataire indépendant - fait place à un sentiment d'inquiétude, d'insécurité; celui-ci se traduisant par une série d'interrogations, dont le thème central demeure l'avenir des quartiers. En effet les interrogations portent non pas sur l'opportunité et la nécessité d'une officialisation de ces ensembles spontanés précaires - surtout le quartier Zoé Bruno, mais plutôt sur la place et le rôle qui seront ceux des habitants actuels qu'ils sont, dans une éventuelle initiative gouvernementale de démolir et de reconstruire ces quartiers, ainsi que sur la finalité d'une telle opération. Seront-ils des acteurs actifs d'une telle initiative ? en seront-ils les bénéficiaires ? ou au contraire seront-ils "déportés" ailleurs ou contraints d'abandonner définitivement les marécages devenus constructibles, (par endroits) de leurs seuls faits ? Voilà les points autour desquels s'interrogent quotidiennement ces habitants, dont le modèle d'habitat prisé demeure celui de la cour multilocative. Officialisation des quartiers par une démolition préalable, redistribution de parcelles aux habitants actuels... voilà une voie d'accès à la propriété du sol, dans laquelle l'on évoque l'efficacité des parcelles de pouvoirs locaux - chefs des quartiers et mairie - en les opposant au pouvoir central.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ANTOINE (Ph.)-HERRY (Cl.) - Enquête démographique à passage répétés. Agglomération d'Abidjan. Centre ORSTOM de Petit Bassam, 1982
- BAILLY (A.S.) - La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche urbanistique CRU, Paris 1977
- BRET (F) - Répartition spatiale des populations et des activités à la Paz in Planification habitat information n° 91, Mai 1978
- CAZAMAJOR (Ph.) - Avocatier : Naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan ORSTOM Centre de Petit Bassam 1981
- CLAVAL (P.) - Espace et pouvoir, PUF, Paris 1978
- ENGELS (F.) - La question du logement, classique du marxisme. Editions sociales, Paris 1976.
- HERVO (M.) - Bidonville, Maspero, Paris 1971
- MASURE (Ph.) - Bases écologiques de l'organisation de l'espace in planification, habitat information n° 91, Mai 1978
- YAPI DIAHOU - Bidonvilles d'Abidjan : origine géo-culturelles et profils socio-économiques de 65 locataires du quartier 20è Bruno ORSTOM Centre de Petit Bassam ; Décembre 1984.